

L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)

De la négociation au Congrès : la FEC-CSQ en action

Au cours de l'année 2015, notre Fédération a mené avec détermination plusieurs combats, que ce soit au chapitre des négociations, de la lutte contre l'austérité ou pour la défense du réseau collégial et de l'accessibilité aux études supérieures. Or, bien que le processus de négociation soit présentement à peu près complété, le rythme effréné des derniers mois a déjà repris et se poursuivra jusqu'à la tenue de notre XXI^e Congrès en juin prochain.

Pierre Girouard
Président FEC-CSQ

Bien entendu, ce qui a surtout marqué la vie de notre Fédération, ainsi que la vôtre, au cours de l'automne dernier, ce fut le processus des négociations et l'atteinte de règlements négociés tant à la table sectorielle qu'à la table centrale. Or, si ce ne sont peut-être pas les contenus des ententes de principe qui auront donné à ces négociations leur caractère historique, il en va tout autrement du contexte dans lequel elles se sont déroulées.

En effet, pour la première fois depuis la création des cégeps, tous les syndicats représentant les enseignantes et enseignants du collégial se trouvaient regroupés en une seule force de négociation au sein de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC), ce qui pouvait présenter certains avantages stratégiques mais qui, en revanche, n'était pas sans comporter certains défis organisationnels de taille.

D'autre part, cette ronde de négociation 2015 s'est avérée historique par le fait que nous avons dû faire face à des attaques sans précédent de la part de l'employeur. Le nombre des reculs que tentait de nous imposer le gouvernement Couillard n'avait d'égal que leur caractère vicieux, idéologique car profondément antisyndical. Heureusement, nous avons réussi à contrer le mépris et l'arrogance de la partie patronale, et ce, grâce à une mobilisation exemplaire de la part des membres et de leurs exécutifs locaux, grâce à des taux élevés de participation aux assemblées générales, à des votes de grève forts, et à de beaux moments de solidarité.

Aussi, il faudra retenir qu'une majorité des enseignantes et enseignants de cégep ont obtenu une certaine reconnaissance de leur appartenance à l'enseignement supérieur par l'accession, en avril 2019, au rangement 23, cela signifiant pour plusieurs

une hausse de traitement appréciable. Enfin, malgré un nombre restreint de gains nets substantiels se traduisant par de nouvelles embauches et la création de postes, la dernière ronde de négociation nous aura permis de stabiliser en bonne partie les conditions d'exercice de la profession enseignante au collégial.

Maintenant que les syndicats et les membres de la FEC-CSQ ont entériné l'entente de principe sectorielle, le processus prévu de l'écriture des textes de la nouvelle convention collective va se poursuivre au cours des prochaines semaines, et ce, avec l'objectif d'une signature officielle ce printemps.

Vers notre XXI^e Congrès

Si la négociation est toujours un des moments charnières dans la vie de toute organisation syndicale, la tenue d'un congrès l'est tout autant. Or, le fait que la FEC-CSQ soit capable de vivre ces deux moments-clés au cours d'une seule et même année d'enseignement montre bien la force et la vitalité de notre Fédération.

C'est donc dès le début de janvier que le comité organisateur du Congrès s'est mis au travail afin de préparer ce grand rendez-vous que la Fédération tiendra avec les délégations, à Rivière-du-Loup, les 8-9-10 juin prochains, sous le thème de l'autonomie professionnelle.

Bien entendu, ce XXI^e Congrès sera l'occasion pour les délégations de faire le point sur les grandes orientations de notre Fédération, sur nos réalisations du dernier triennat, sur les enjeux à débattre et sur les objectifs à poursuivre au cours des trois prochaines années, comme la lutte contre les politiques d'austérité, les perspectives inhérentes au réseau collégial (suivi du Rapport Demers, adéquation



■ Pierre Girouard, président de la FEC-CSQ, en soutien aux enseignantes et enseignants en grève du Collège de Bois-de-Boulogne, le 29 octobre 2015

formation-emploi, réinvestissement en éducation, encadrement de la formation à distance, etc.).

Aussi, la tenue de ce XXI^e Congrès donnera à la FEC-CSQ l'occasion de se pencher sur ses Statuts & Règlements afin de les mettre à jour s'il y a lieu. En ce sens, le Comité de révision (composé notamment de trois membres des syndicats locaux) est déjà à pied d'œuvre et les syndicats et leurs membres seront invités à soumettre des recommandations afin que notre démocratie syndicale puisse continuer de s'exercer dans un cadre encore plus porteur.

Enfin, notre Congrès de juin prochain sera également le théâtre des élections du nouveau Bureau exécutif 2016-2019. Bien que tous les postes soient ouverts lors de chaque congrès triennal, il faut noter que plusieurs membres du BE actuel ne solliciteront pas de renouvellement de mandat, ce qui signifiera que le prochain BE accueillera plusieurs nouvelles figures. Si l'on se fie à ce que les derniers mois nous ont montré, la FEC-CSQ peut déjà compter sur une relève extrêmement dynamique, jeune mais déjà aguerrie, qui saura assurer l'avenir de notre organisation avec vigilance.

Au sortir de cette année 2015-2016, doublement exigeante, la FEC-CSQ est plus solide que jamais et ses membres vont pouvoir continuer de la faire progresser avec fierté!



Les faits saillants de l'entente de principe sectorielle

Louis-Philippe Paulet, Porte-parole du Comité de négociation FEC-CSQ

Une entente de principe est survenue le 7 décembre dernier à la table sectorielle de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) réunissant les syndicats membres de la FEC-CSQ et de la FNEEQ-CSN. De son côté, le Front commun a conclu une entente de principe le 17 décembre 2015 touchant les salaires, la retraite et les droits parentaux. Après une tournée de consultation des membres dans les assemblées générales de tous les syndicats affiliés, ces ententes ont été acceptées à majorité.

Il ne s'agit certainement pas de l'entente du siècle, à preuve les réactions plutôt tièdes dans beaucoup d'assemblées générales. Mais les résultats confirment néanmoins qu'il s'agit d'une entente acceptable dans les circonstances. En annonçant sa volonté de « revoir l'ensemble des paramètres administratifs de l'État », en novembre 2014, Martin Coiteux laissait entrevoir des attaques particulièrement violentes contre les syndicats du secteur public. Pour nous, ces attaques se sont traduites par des demandes de recul dans

Suite à la page 3 ➤

